

## Dossier : Suicide en milieu professionnel

20 ans de prévention et d'engagement  
pour lutter contre ce fléau



*Recul de la prévention, burn out, brown out, PSE, mutations abusives, harcèlement, maltraitance au quotidien, violences verbales et symboliques, manque de reconnaissance professionnelle, perte de sens, renforcement de la numérisation... les dérives dans la conduite des hommes au travail et les*

*nouvelles contraintes des organisations privées et publiques font que les crises suicidaires ne se résorbent pas et semblent au contraire reprendre dans notre pays. Des crises qui s'intensifient depuis le mois de mars 2020 suite aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19 : confinement, activité partielle, perte d'emploi, chômage...*

*Le Groupe Technologia, reconnu depuis 30 ans pour son expérience et sa compétence en matière de prévention des risques liés au travail, avec plus de 300 missions par an et une centaine de consultants, est l'un des principaux cabinets de prévention des risques liés au travail en France. Il s'est illustré notamment lors de missions touchant aux crises suicidaires au Technocentre de Renault ou chez France Télécom (devenue Orange) qui ont marqué un tournant dans la prévention des risques psychosociaux au travail.*

*Face aux situations de suicides commis sur le lieu de travail en relation avec celui-ci, il est possible d'agir de façon post-traumatique quand le drame n'a pu être évité, mais également de façon préventive en prenant toutes les précautions nécessaires pour que de tels actes ne puissent arriver.*

*Technologia est intervenu en quelques années dans plus de 70 crises suicidaires. Son objectif est de sensibiliser les entreprises, les salariés, tous les acteurs de la prévention, ainsi que les politiques afin de faire connaître les moyens d'action et de prévention.*

*A l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide du 10 septembre 2020, nous avons souhaité dresser le bilan de la prévention du suicide, des actions menées depuis plus d'une quinzaine d'années et des avancées en matière de prévention.*

## Les « grandes affaires »

### Le cas du Technocentre de Renault (2006-2007)

Entre octobre 2006 et février 2007, 3 suicides ont eu lieu au Technocentre de Renault. Suite à cela, le Parquet de Versailles a décidé d'ouvrir une "enquête pénale" pour vérifier les conditions de travail chez Renault.

En mars 2008, le cabinet **Technologia** est retenu pour réaliser une "étude des risques psychosociaux liés à l'organisation du travail ». Un vrai travail d'analyse est réalisé : envoi au personnel d'un long questionnaire en ligne en 180 points (il sera rempli par plus de 60 % des salariés), réalisation de 200 entretiens individuels. L'opération sera reconduite en 2009-2010, avec un taux de participation supérieur à 70%. « Ce travail en deux temps, à deux ans d'écart, a permis de mesurer l'évolution des indicateurs », précise Jean-Claude Delgènes, Président Fondateur de Technologia. Les résultats de la première vague montrent l'étendue des dégâts : 30 % des salariés affichent des scores de sur-stress (job strain), contre 10% en moyenne parmi les cadres et techniciens à l'échelon national. Deux ans plus tard, cette proportion s'élève encore à 27%.

**En mars 2010, un accord "relatif à la prévention du stress professionnel" est conclu entre la direction et les partenaires sociaux.** Il fixe les règles d'actions communes à tous les établissements du groupe. Selon les syndicats du groupe Renault, au moins dix suicides et six tentatives de suicide des salariés du groupe sont à déplorer entre 2013 et 2017, parmi ses 46 000 salariés en France.

Pour plus d'informations :

[https://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/burn-out-renault-soigne-son-stress\\_1316424.html](https://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/burn-out-renault-soigne-son-stress_1316424.html)

<https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/suicides-chez-renault-une-faute-inexcusable-7762684236>

[https://www.liberation.fr/societe/2009/10/19/suicides-au-travail-renault-au-tribunal\\_588642](https://www.liberation.fr/societe/2009/10/19/suicides-au-travail-renault-au-tribunal_588642)

<https://www.nouvelobs.com/societe/social/20070711.OBS6193/suicides-chez-renault-le-parquet-a-ete-saisi.html>

## Le cas de France Télécom

En septembre 2004, France Télécom devient une entreprise privée. Les objectifs de l'entreprise ne sont alors plus les mêmes. Il faut désormais vendre et faire face à la concurrence. Pour y parvenir, un plan est élaboré : baptisé « NExT ». Avec ce plan, la réduction des effectifs est une priorité et de nouvelles techniques de management sont introduites. La méthode est de dégrader les conditions de travail afin de pousser psychologiquement une partie des employés au départ volontaire, réduisant ainsi les indemnités à payer. **Entre 2008 et 2009, l'entreprise France Télécom a été confrontée à une succession de suicides.**

Mis en examen avec son équipe dirigeante depuis le 4 avril 2012, Didier Lombard, tous les prévenus et la personne morale ont été condamnés le vendredi 20 décembre 2019. La 31ème chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné les six prévenus du procès France Télécom pour harcèlement moral et complicité de ce délit, reconnaissant un harcèlement moral institutionnel exercé à l'encontre des employés de France Télécom. Les trois principaux prévenus ont été condamnés à un an de prison (peine maximale prévue par la loi) dont huit mois avec sursis. Les trois autres prévenus sont condamnés à quatre mois de prison avec sursis et 5 000 € d'amende. Quant à la société France Télécom SA, devenue Orange SA, elle a été condamnée à une amende de 75 000 €. TGI Paris, 31e ch., 2e sect., 20 déc. 2019, n° 0935790257.

Le tribunal a examiné en détail le cas de 39 salariés de France Télécom. **19 victimes se sont suicidées, 12 ont tenté de le faire et 8 ont subi une dépression.** Cet état démontre bien que l'ensemble des salariés et agents de France Télécom ont été impactés par ce harcèlement moral « managérial ». Dans cette affaire, Technologia a travaillé près d'un an, à plus de 30 experts au sein de France Télécom. Il a remis 10 rapports pour environ mille pages de conclusions et de préconisations réalisées sur la base de 1000 entretiens en face à face et d'un questionnaire auquel ont répondu en 3 semaines plus de 80 000 salariés et agents de France Télécom.

La question de la souffrance au travail a longtemps été niée. Dépressions ou suicides étaient systématiquement renvoyés à des causes relevant de la sphère privée. Puis, il y a quelques années, est apparue la notion de harcèlement moral, considérant que le comportement individuel d'un supérieur hiérarchique pouvait provoquer une dégradation des conditions de travail de ses subordonnés. Mais jusqu'à présent, le système de management en tant que tel n'avait jamais été mis en cause pour la détresse qu'il pouvait causer. De ce point de vue, la condamnation, vendredi 20 décembre, de France Télécom dans ce que l'on a appelé « l'affaire des suicides » constitue un **tournant dans le droit pénal du travail, en consacrant la notion de harcèlement institutionnel.**

## Une volonté de modifier la loi sur le délit de harcèlement moral au travail

Suite au verdict rendu de l'affaire France Télécom, Technologia souhaite aller plus loin et faire modifier la loi sur le délit de harcèlement moral au travail, estimant que les sanctions prévues en la matière par le Code pénal restent inadaptées. En effet, avec la législation actuelle, les peines encourues par les auteurs du délit de harcèlement moral ne permettent pas la prévention de la récidive, notamment pour les personnes morales. C'est pour cette raison que le « collectif des 20 », constitué d'experts et de Technologia, a mis en place une pétition en février 2020 pour demander la modification de la loi sur le délit de harcèlement moral au travail. Leur objectif était d'inciter le plus de personnes à signer cette pétition afin de faire entendre leur voix et faire évoluer la législation en faveur des salariés. Plus de 1 500 personnes ont signé la pétition depuis : [https://www.change.org/p/s%C3%A9nat-compl%C3%A9ter-d-une-main-assur%C3%A9e-le-d%C3%A9lit-de-harc%C3%A8lement-moral-au-travail?recruiter=1042126643&recruited\\_by\\_id=19ee1d00-4be9-11ea-a39b-b1998a058db7&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=copylink&utm\\_campaign=petition\\_dashboard](https://www.change.org/p/s%C3%A9nat-compl%C3%A9ter-d-une-main-assur%C3%A9e-le-d%C3%A9lit-de-harc%C3%A8lement-moral-au-travail?recruiter=1042126643&recruited_by_id=19ee1d00-4be9-11ea-a39b-b1998a058db7&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=petition_dashboard)

Pour débattre de cette question et faire entendre la voix du « collectif des 20 », l'URIF de la CFE-CGC et l'UD75 CFE-CGC, en présence de parlementaires, ont organisé, le 27 février 2020, un colloque rassemblant plus de 200 personnes. Pour en savoir plus :

<https://www.cfecgc-orange.org/documents/actualites/colloque.pdf>

Pour plus d'informations :

[https://www.liberation.fr/debats/2020/02/05/pour-une-reforme-ambitieuse-du-delit-de-harcelement-moral-au-travail\\_1776971](https://www.liberation.fr/debats/2020/02/05/pour-une-reforme-ambitieuse-du-delit-de-harcelement-moral-au-travail_1776971)

## D'autres affaires...

En 2012, un scandale éclate en sein de l'entreprise Pôle Emploi à la suite du suicide d'une employée, à son domicile. La société est alors visée par une information judiciaire pour "harcèlement moral et homicide involontaire". Les conditions de travail au sein de la société son alors mises en cause et cette affaire révèle que 17 cas de suicides seraient concernés.

## Comment savoir ce que le suicide nous dit sur le travail ?

Celui-ci est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de divers facteurs de risque et de protection. Il est avéré, par exemple, que le burn out est souvent un facteur prédictif du suicide dans le cadre professionnel : la prévention du suicide passe aussi par la prévention de l'épuisement professionnel dans la mesure où le passage à l'acte dit quelque chose sur le travail et les conditions dans lesquelles il s'exerce. Cet aspect a notamment été débattu au Sénat le 5 février 2016, permettant de mesurer l'impact du burn out sur les salariés et le lien qui peut être fait avec l'acte suicidaire. Pour démontrer cela, Technologia publiait en 2016 une étude sur l'épuisement professionnel, présentant des témoignages de personnes ayant vécu un burn out et établissant 4 phases, dont la dernière menant à l'effondrement total du salarié.

Pour en savoir plus : [https://www.lexpress.fr/emploi/burn-out-les-signes-qui-doivent-vous-alerter\\_1528607.html?xtmc=technologia&xtcr=1#article\\_comments](https://www.lexpress.fr/emploi/burn-out-les-signes-qui-doivent-vous-alerter_1528607.html?xtmc=technologia&xtcr=1#article_comments)

Pour plus d'informations :

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/12/20/le-tribunal-rend-son-jugement-dans-le-proces-inedit-de-france-telecom\\_6023561\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/12/20/le-tribunal-rend-son-jugement-dans-le-proces-inedit-de-france-telecom_6023561_3224.html)

[https://www.lepoint.fr/societe/retour-sur-suicides-au-travail-que-s-est-il-passe-chez-france-telecom-en-2008-2009-25-01-2013-1620294\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/retour-sur-suicides-au-travail-que-s-est-il-passe-chez-france-telecom-en-2008-2009-25-01-2013-1620294_23.php)

<https://www.leparisien.fr/economie/france-telecom-le-proces-du-harcèlement-moral-au-travail-s-ouvre-ce-lundi-05-05-2019-8066100.php>

[https://www.francetvinfo.fr/economie/telecom/suicides-a-france-telecom/harcèlement-moral-et-suicides-chez-france-telecom-le-long-travail-d-orange-pour-regagner-la-confiance-de-ses-salaries\\_2906445.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/telecom/suicides-a-france-telecom/harcèlement-moral-et-suicides-chez-france-telecom-le-long-travail-d-orange-pour-regagner-la-confiance-de-ses-salaries_2906445.html)

<https://www.lefigaro.fr/societes/2016/07/07/20005-20160707ARTFIG00115-suicides-a-france-telecom-le-rappel-des-faits.php>

## Une grande campagne menée entre 2011 et 2013 pour la création d'un Observatoire du suicide

A chaque intervention en cas de suicide, le constat était le même : une absence de données approfondies concernant les suicidants dans leur ensemble. L'entreprise demeure un des seuls lieux de stabilité et de solidarité humaine à qui il est fortement demandé d'assumer sa part de responsabilité sociale. Technologia en a toujours été persuadé : agir sur l'organisation du travail, quand les conditions de celui-ci conduisent à la dépression et au suicide, suppose aussi d'avoir une connaissance approfondie du suicide en général.

Disposer de connaissances détaillées sur les populations les plus exposées au risque suicidaire et en comprendre les ressorts permettraient de mettre en place des politiques de prévention, à l'échelle de la société comme des entreprises.

Voilà pourquoi, en 2011, Technologia propose la création d'un Observatoire du suicide et des crises suicidaires. A travers l'« Appel des 44 », ce sont des politiques, des médecins, des décideurs, et plus de 3600 citoyens qui se sont mobilisés pour que cet observatoire puisse voir le jour.

Marisol Touraine, ministre de la Santé et des Affaires sociales, a installé le 10 septembre 2013 l'**Observatoire national du suicide** en faveur duquel Technologia et les acteurs partisans de ce projet, dont le professeur de médecine légale et psychiatre, Michel Debout, se sont collectivement engagés. Ainsi, l'« Observatoire national du suicide », rattaché au ministre chargé de la santé, est indépendant et pluridisciplinaire. Il a pour mission de coordonner et d'améliorer les connaissances sur le suicide et les tentatives de suicide, d'évaluer l'effet des politiques publiques en matière de prévention du suicide, de produire des recommandations, notamment en matière de prévention.

Depuis, l'Observatoire a présenté 4 rapports afin de rendre compte de l'importance du suicide en France. Michel Debout rendra compte de l'apport de l'Observatoire du suicide sur la prévention des suicides en France au cours d'un colloque organisé par Technologia, à la Maison de l'Europe, le 9 septembre 2016. Cet événement, organisé à l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide, a permis de dresser un bilan général de la prévention du suicide en France, aux côtés de différents acteurs de la prévention, et de présenter des moyens d'actions concrets ou des exemples de pratiques mises en place dans les entreprises.

L'Observatoire national du suicide plaide aujourd'hui pour la mise en place d'un comité sur le risque suicidaire dans ce contexte de crise sanitaire et économique.

Le mal-être au travail et la perte d'emploi font partie des facteurs déclencheurs de suicide en France, et la perspective d'une envolée du chômage après l'épidémie de la Covid-19 inquiète les experts du 4e rapport de l'Observatoire national du suicide, présenté en juin dernier.

"Le lien entre taux de chômage et suicide est connu depuis la crise de 1929 aux États-Unis, et de nombreuses publications portant sur la crise de 2008 ont aussi montré un lien incontestable entre suicide, perte d'activité et précarité", a souligné le psychiatre Michel Debout lors d'une conférence de presse.

Pour plus d'informations :

<https://www.miroirsocial.com/lancement-du-site-www-observatoiresuicides-fr-pour-signer-l-appel-des-44>

<https://www.20minutes.fr/societe/728904-20110523-appel-44-creer-observatoire-suicide-france>

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/la-drees/observatoire-national-du-suicide-ons/article/l-observatoire-national-du-suicide-ons>

## Le temps des actions

### **Des événements organisés depuis 2009 pour sensibiliser et lever les tabous en matière de prévention du suicide en entreprise**

Technologia, seul ou en partenariat, a organisé de nombreux événements pour sensibiliser à la prévention du suicide en entreprise. Matinées-débats - ou colloques de plus grande envergure, rassemblant des chefs d'entreprise, des salariés, des acteurs de la prévention etc., invités à témoigner et faire entendre leur voix en matière de prévention - ont été organisés depuis de nombreuses années.

Les entreprises, et plus particulièrement les salariés, représentants du personnel, des ressources humaines... sont parfois démunis face à une tentative de suicide d'un salarié, sur le lieu de travail ou hors du lieu de travail, lorsque le



travail est remis en cause. Ils se demandent souvent comment agir et réagir, vers qui se tourner, comment prendre en charge et prévenir les tentatives de suicide en entreprise... En 2009, Sylvie et Pierre Angel, psychiatres, apportent leur regard d'experts au cours d'une matinée-débat organisée par Technologia sur les facteurs du risque suicidaire, les symptômes qui démontrent un possible passage à l'acte et les actions à mener pour pouvoir l'arrêter. Ensuite, en avril 2014, Michel Debout, Marc Binnie, greffier au tribunal de commerce de Saintes, et Emmanuelle Lépine, psychologue clinicienne à Technologia, se rassemblent afin de donner leur approche, tant au niveau clinique que concernant les actions de prévention à mener en entreprise.

Quelle qu'en soit la cause, le suicide en milieu professionnel n'épargne aucune profession ni secteur d'activité : policiers, enseignants, agriculteurs, ouvriers, aides-soignant.e.s, médecins, etc., en sont victimes. Afin de briser les tabous qui persistent sur le suicide et que cette question devienne centrale dans le débat public, Technologia organise, le 22 mai 2019, un colloque à la Bourse du travail, en présence des principales organisations syndicales, afin de faire entendre les témoignages de toutes les professions concernées et faire connaître les moyens de prévenir et prendre en charge.



*Photo : Colloque « Faire face au suicide en milieu professionnel » du 22 mai 2019 à la Bourse du travail*

Pour plus d'informations :

[https://www.francetvinfo.fr/sante/patient/droits-et-demarches/un-colloque-pour-briser-l-omerta-autour-du-suicide-au-travail\\_3456969.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/patient/droits-et-demarches/un-colloque-pour-briser-l-omerta-autour-du-suicide-au-travail_3456969.html)

<https://www.apesa-france.com/wp-content/uploads/2019/04/Programme-colloque-suicide-22052019.pdf>

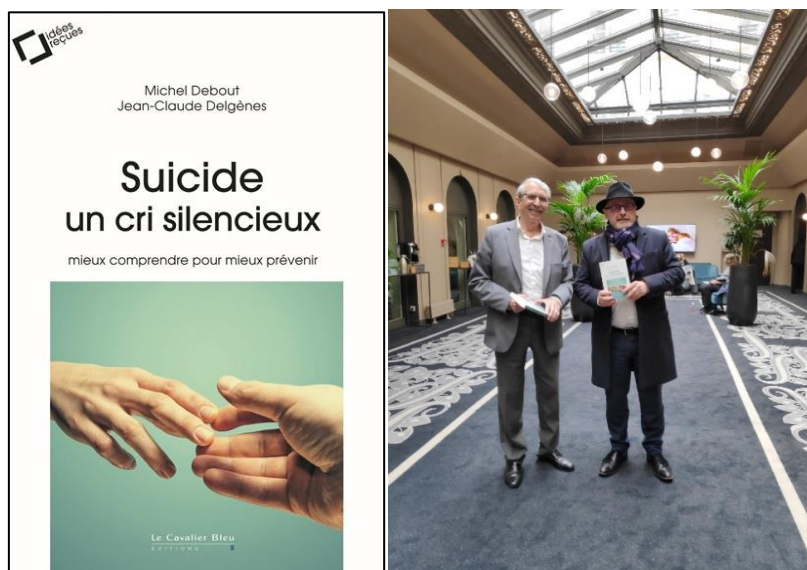
A travers ses événements, ses missions et ses actions, Technologia veut sensibiliser les acteurs de la prévention mais aussi le grand public. Son objectif est depuis longtemps le même : mieux faire connaître le suicide et rendre compte de la réalité de ce fléau. Dans cet objectif, Michel Debout et Jean-Claude Delgènes ont co-écrit l'ouvrage « Suicide un cri silencieux » aux éditions Le Cavalier Bleu, paru le 5 février 2020, qui interroge les idées reçues qui entourent le suicide et répond à un enjeu essentiel : mieux comprendre pour mieux prévenir.

Ils présentaient leur ouvrage le 5 février 2020 à l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide au cours d'une matinée-débat où ils sont intervenus, aux côtés de Christian Baudelot, sociologue, membre de l'Observatoire national du suicide, sur le suicide en France et sa prévention.

Le lendemain à Lyon s'est tenu un colloque organisé par Loire Prévention Suicide au cours duquel des experts ont échangé sur des questions majeures de santé publique, dont notamment : Michel Debout sur la corrélation entre chômage et suicide et Jean-Claude Delgènes sur le lien entre risques psychosociaux, burn-out et suicide. Pour en savoir plus : <https://loire-prevention-suicide.fr/actualites/24eme-journee-nationale-de-prevention-du-suicide/>



*Photo : Matinée-débat du 5 février 2020 sur la prévention du suicide en France avec pour intervenants (de gauche à droite) : Jean-Claude Delgènes, Michel Debout et Christian Baudelot.*



*Photo : Michel Debout et Jean-Claude Delgènes présentent leur ouvrage « Suicide un cri silencieux », paru le 5 février 2020.*

Pour plus d'informations :

<http://www.lecavalierbleu.com/livre/suicide-cri-silencieux/>

### **Pour aller plus loin**

Si le suicide est le plus souvent un acte individuel multifactoriel (difficultés affectives, malaise au travail, affaiblissement dû à des maladies...), il peut également exister des entreprises qui subissent de véritables crises suicidaires. Dans ce cas, il est nécessaire d'organiser rapidement des diagnostics partagés : cette analyse est une étape préliminaire qui doit se construire avec tous les acteurs concernés : direction, ressources humaines, médecine du travail, représentants du personnel, salariés mais aussi membres de l'encadrement. Le management doit donc s'impliquer dans la démarche afin de garantir la mise en œuvre du plan d'actions concrètes.

L'expertise externe peut permettre de rendre compte de la complexité des situations, et l'ensemble de ses dimensions contribue à mieux identifier, prévenir et limiter les risques psychosociaux et donc ses éventuelles conséquences sur la vie des individus.

Le Groupe Technologia est à votre disposition pour toute question et peut vous accompagner dans la gestion d'une crise suicidaire au sein de votre organisation.

Pour nous contacter : [contact@technologia.fr](mailto:contact@technologia.fr) / 01 40 22 93 63